



Montreuil, le 28 décembre 2018

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

N/Réf : BT/VO
N°315-20181228

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2019

Madame et Messieurs les Ministres,

Le pays traverse une crise sociale et politique d'une gravité exceptionnelle. Le mouvement des gilets jaunes, la mobilisation lycéenne, les luttes engagées dans la période, démontrent que le monde du travail, la jeunesse, les retraités rejettent massivement la politique antisociale du gouvernement et sont disponibles pour la mobilisation collective. La Fédération CGT des Services publics s'en félicite.

Nous condamnons la répression féroce visant à mettre un terme à l'expression des revendications. Nous déplorons qu'il ait fallu des morts et des blessés pour que le gouvernement commence à entendre l'exigence de justice sociale que les organisations syndicales portent de longue date. Pour autant, les réponses apportées à ce stade ne sont clairement pas à la hauteur des attentes.

C'est une augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux qui est nécessaire, et qui doit être financée par une contribution fiscale accrue des plus fortunés.

Dans la Fonction publique, le gouvernement a encore fait le choix le 21 décembre de ne pas répondre aux revendications salariales. Alors que le « grand débat national » annoncé par le président de la République comprend un volet relatif aux services publics, vous semblez également persister dans votre volonté de briser le Statut des fonctionnaires et de réduire drastiquement le périmètre des missions de la Fonction publique. Alors que montent les exigences de justice sociale et de renforcement des services publics de proximité, et la volonté de pouvoir tout simplement vivre sans la peur du lendemain, le gouvernement prévoit en particulier :

- de généraliser la possibilité du recrutement contractuel, c'est-à-dire de développer la précarité, d'accroître les inégalités entre agents, d'ouvrir les vannes au recrutement clientéliste ou partisan et de faire peser des risques majeurs sur l'égalité de traitement entre usagers ;
- d'affaiblir les libertés syndicales et les organismes de représentation, et de soumettre ainsi davantage les agents à l'arbitraire ;
- de généraliser l'individualisation et le caractère aléatoire des rémunérations, facteurs d'inégalités et de précarité pour les personnels ;

Ces orientations sont combattues par toutes les organisations syndicales de la Fonction publique. Si la présentation du projet de loi relatif à la Fonction publique devait avoir lieu début 2019, cela confirmerait nos forts doutes quant à la volonté gouvernementale de tenir compte des résultats du « grand débat national ».

Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont également porteurs de reculs dramatiques.

Pour ces raisons, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire, par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail à 32h ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, à l'inverse du système par points voulu par le gouvernement ;

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2019** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT
Secrétaire général